



Compte-Rendu du Groupe de Travail post confinement n°3 du mardi 21 avril 2020 entre organisations syndicales et Direction DRFiP67

Présents pour la direction : Mesdames HERAUD et AGRAFEIL-MARRY, l'assistant de prévention (AP) de la DRFIP, la médecin de prévention (MP), l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et un agent du service logistique de la DRFiP67.

Organisations syndicales (OS) : CGT, Solidaires Finances Publiques, FO, CFDT et CFTC.

I - LA NOTE DE SERVICE QUI SERA ENVOYÉE AUX CHEFS DE SERVICE

Rappel des gestes barrières et des mesures à prendre en matière d'organisation des locaux et d'aménagement des postes afin de respecter la distanciation, mesures de nettoyage (ménage, fournitures, hygiène des mains...). Que faire en cas de symptômes ?

A- LES GESTES BARRIÈRE : DES CONSIGNES À DIFFUSER ET À RESPECTER

La DRFiP67 ne dispose pas (encore) assez de masques pour tous les agents du département.

Une autre organisation syndicale préconise d'utiliser les masques alternatifs par des producteurs locaux, fabriqués selon les normes AFNOR afin de remédier à cette pénurie.

Analyse CGT à froid : la direction ayant commandé des masques FFP2 et continuant à s'approvisionner, il ne faut pas que les masques tout public destinés à éviter la propagation se substituent au masques protecteurs des agents, il ne peut s'agir que d'une mesure provisoire.

La médecin de prévention (MP) préconise si possible de ne pas enlever son masque utilisé dans les transports quand on arrive dans le bureau et de faire attention à la façon d'enlever le masque (le retirer en touchant seulement les élastiques).

Le port du masque n'est cependant pas obligatoire pendant toute la durée du travail si les conditions de distanciation et gestes barrières sont respectées (pour un agent qui se retrouve seul dans son bureau par exemple).

B- L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LA GESTION DES AGENTS présentant DES SYMPTÔMES

La note précise, entre autres, les consignes d'isolation des locaux et leur désinfection, ainsi que d'isolation et d'évacuation de l'agent avec un masque.

La médecin de prévention préconise de rappeler aux agents de ne pas revenir au travail s'il présentent les symptômes du covid-19. A la demande de la CGT, sera mentionné dans cette fiche de la possibilité de mise en quatorzaine des agents sur décision de la MP et de la direction.

La fiche du secrétariat général des ministères économiques et financiers du 15 avril portant sur le nettoyage des locaux sera jointe à la note de service qui sera envoyé aux responsables d'unité cet après-midi.

A la demande de la CGT, les gestionnaires de sites auront consigne de transmettre cette fiche et les instructions aux personnels de ménage de la DGFIP pour applications des gestes, procédures et emploi des protections et produits appropriés.

C- L'ORGANISATION DES ESPACES ET LEUR NETTOYAGE

La Direction prend note d'une question sur la conduite à tenir dans les petites structures (ex Trésoreries) où le nettoyage n'est fait qu'une fois par semaine : les agents devront effectuer le ménage eux-mêmes.

La consigne de suppression des essuie-mains en tissu et des sèche mains souffleurs (qui risquent de répandre le virus dans les toilettes) a été donnée, mais leur remplacement par des essuie-mains individuels avec papier n'est pas encore effective sur tous les sites. Les distributeurs d'essuie-mains papier placés auparavant dans les toilettes des services n'ont jamais été récupérés par la société prestataire et peuvent donc être réemployés. La direction va procéder à un recensement pour les remettre en service.

L'interdiction d'emploi des fontaines à eau et machines à café commerciales a fait l'objet d'affichages et les appareils ont été désactivés quand c'était possible.

La note rappellera aux chefs d'unité de rester vigilants sur l'approvisionnement du matériel.

II - ORGANISATION DE L'ESPACE SUR NOS SITES

Règles de distanciation des agents sur leur lieu de travail à respecter :

1 personne par Marguerite, 1 personne par bureau, respect des 2 mètres de distances.

Selon la direction, le respect de ces règles permet d'atteindre, et même de dépasser l'objectif de 40 % des effectifs en présentiel pour les SIP.

Analyse CGT à froid : le respect de consignes de distanciation sur les sites ne doit pas servir de prétexte à augmenter le taux de déconfinement des collègues et donc les risques de contamination, ne serait-ce que sur les trajets.

Après le 11 mai, quel accueil physique ? dans ce cas il faut anticiper (vigile à l'entrée, ...)

La prochaine réunion de ce Groupe de Travail pourrait porter sur les conditions d'accueil du public dans les services à partir du 11 mai mais il faut encore attendre les décisions gouvernementales de sortie de confinement et les décisions de la DG. Selon les situations (type de population, géographie...), l'accueil du public pourrait être reporté au-delà du 11 mai.

La prochaine réunion de ce type est prévue début mai (date et heure encore à préciser).

Vos représentants CGT :

Gilles STREICHER

Axel BOURDEAU

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations par l'intermédiaire la CGT Finances Publiques 67 :
cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr**